



plateforme

de valorisation de déchets

saint martin de fontenay

RD 235 • 14320 st maRtin De fontenay
plateformesmf@gmail.com





la plateforme de compostage

le mot du président

Le mercredi 3 février 2016 nous déposons la première pierre de notre plateforme de valorisation de déchets, composée d'une déchèterie et d'une plateforme de compostage. Le Président de Syndicat de collecte et de Traitement de déchets ménagers et assimilés, que je suis, est très heureux de vous annoncer que la plateforme ouvrira ses portes le 1^{er} décembre 2016.

Ce site est idéalement situé : central par rapport au bassin de population à desservir. Cette plateforme, pensée dès le démarrage comme un outil d'optimisation des services de collecte, permettra, aussi et surtout, de devenir autonome sur le traitement des déchets verts et d'offrir au travers d'un service rendu à l'habitant, la possibilité à ce territoire de devenir encore plus performant en terme de taux de valorisation de ses déchets.

Le succès de la politique de gestion des déchets ménagers et assimilés, ne saurait résulter que de la mobilisation de tous.

En effet, en 40 ans, le poids des déchets des ménages a doublé. Cette simple constatation démontre qu'il est temps d'agir au niveau individuel et quotidien. Chose que nous avons faite au travers d'un certain nombre d'actions qui nous ont permis de réduire de 45% notre production d'ordures ménagères résiduelles entre 2012 et 2014. Mais ce n'est pas suffisant.

Cet investissement emblématique représentera à l'avenir un maillon essentiel de la chaîne de gestion des déchets ménagers et assimilés du territoire.

La déchèterie est dotée de systèmes de sécurité performants, répondant aux dernières exigences réglementaires, garantissant la sécurité à la fois des usagers et des gardiens.

Nous vivons dans une société bien curieuse. Le terme « consommation » est devenu notre maître mot. Nos aïeux, quand ils avaient la chance de pouvoir acheter un objet ou un meuble, l'entretenaient, en prenaient soin et n'avaient qu'un seul objectif : pouvoir le léguer à leurs enfants. Maintenant, on achète, on use et on jette. Et les prix de certaines marchandises sont devenus tellement abordables, que bien souvent, on achète, on n'utilise même pas mais on jette quand même, parce que c'est dépassé, démodé ou tout simplement parce que cela ne nous plaît plus.

Il faut l'avouer cette adaptation au fonctionnement de nos concitoyens coûte cher ; vivre dans une société de consommation coûte cher. C'est pourquoi, tout le monde doit savoir, doit assimiler, et accepter, que le coût de la collecte et du traitement de nos déchets sera de plus en plus élevé. C'est inévitable ; c'est inéluctable. La résolution du problème des déchets sera un objectif prioritaire pour la décennie à venir, au même titre que la protection de l'eau. Il faut que nos concitoyens en soient bien conscients.

Mais un changement de comportement, ça prend du temps et en attendant, il nous faut continuer à agir, trouver des solutions et investir. Près de 3 millions d'euros hors taxe dans le cas présent, sur lesquels l'état au travers de l'ADEME nous accom-



la déchèterie

sommaire

pagne à hauteur de 180 000 €. Le Conseil Départemental a également octroyé une subvention directe de 128 000 € et une participation sur l'aménagement de sécurité de l'entrée (tourne à gauche) à hauteur de 13 000 € HT.

Cette réalisation constitue, pour moi, une véritable satisfaction. C'est l'aboutissement d'une longue marche, entamée en 2009 avec la définition des besoins du territoire.

Pour certains, cela a pris du temps. beaucoup de temps. Mais je tiens à rappeler que c'est la traduction concrète d'une volonté politique forte et conjointe des élus du territoire, pour le doter non seulement d'une déchèterie modulaire (première dans l'ouest de la France), mais aussi d'une infrastructure de traitement des déchets verts et de transit des matériaux recyclables, qui permettra de sérieuses optimisations du transport et des collectes.

Cette plateforme se veut également un outil de formation et d'information, avec un local et un parcours pédagogique sécurisé pour accueillir les scolaires ou autres visiteurs extérieurs.

Cet outil sera aussi vecteur de réinsertion au travers du partenariat sur lequel nous travaillons actuellement avec le TEf du CINgAL : le montage d'une ressourcerie dédiée au réemploi et à la réutilisation. 160 m² sous quai sont exclusivement réservés au stockage des meubles et autres objets réutilisables qui seront mis à la disposition de la ressourcerie.

LE PLAN DE LA DéChèTERIE4

LA PLATEforME DE CoMPoSTAgE .5

LES DéChETS ACCEPTÉS
à LA DéChèTERIE..... 6-7

éDuCATIoN ET SENSIBILISATIoN.....8

ASSoCIATIoN rESPIrE9

CoNSIgNES PARtICuLIèrES... 10-11

le plan de la déchèterie



la plateforme de compostage



La fermentation entraîne une élévation rapide de la température du tas de compost (entre 50 et 70°C). Progressivement les micro-organismes s'attaquent aux matières plus difficiles à dégrader (cellulose, lignine).

La phase Mésophile, dite « maturation », est essentiellement une phase de recombinaison de la matière organique sous l'action des micro-organismes (champignons dominants, actinomycètes). Elle aboutit à la formation de matières organiques stabilisées, humifiées. Cette phase dure plus longtemps que la fermentation et s'accompagne d'une diminution de la température (30 à 40°C) et parfois d'un développement macro-organique (insectes, lombrics, ...).

Définition

Le compostage est un processus biologique de transformation et de valorisation des substrats organiques (tontes, feuilles, branchages, déchets de cuisine, papiers/cartons, ...).

C'est un processus aérobie (en présence d'air) faisant appel à une abondante microflore qui permet de convertir, sans ensemencement préalable, les fractions organiques fraîches en éléments minéraux et en substances humiques. Le produit qui résulte de cette réaction biologique est appelé compost. C'est un produit hygiénisé et stabilisé semblable à un terreau forestier. Le compostage est le résultat d'une activité microbiologique complexe faisant appel à de très nombreuses familles de micro-organismes (bactéries, actinomycètes, champignons, ...). De manière moins prépondérante, des macro-organismes (insectes, lombrics, ...) interviennent également dans le processus de compostage. Ceux-ci n'agissent pas sur les mêmes composants de la matière organique.

Les spécialistes de cette décomposition distinguent deux phases :

La phase thermophile, dite « fermentation active », est une phase de dégradation de la matière organique, avec prolifération de microorganismes s'attaquant à la fraction organique facilement dégradable (sucres, protéines, acides gras, hémicellulose).

types De Déchets coMpostés Le SMICToM de la bruYErE

utilise le processus de compostage uniquement pour les déchets verts. Leurs caractéristiques (rapport carbone sur azote, structure, humidité) sont parfaitement adaptées au compostage. Ils ne nécessitent pas d'apports de coproduits. Toutefois, les déchets verts ligneux (branches, tailles de haies, ...) nécessitent un broyage préalable au compostage. on constate des pointes de production au printemps (tontes de gazons des jardins et pelouse) et en automne (tontes, feuilles mortes). A contrario, la production de déchets verts se retrouve réduite en hiver (repos végétatif) et en été (sécheresse), bien que la taille des haies intervienne toute l'année.

cas particulier De la plateforMe De saint Martin De fontenay

Le procédé de compostage avec une ventilation forcée pilotée par ordinateur et basée sur une mesure continue du taux d'oxygène, de la température et du taux d'humidité. Après broyage, les andains sont placés sur des lignes aérauliques qui permettent d'insuffler de l'air grâce des ventilateurs. Les retournements ne sont donc plus nécessaires. Des sondes de mesure de température, d'oxygène et d'humidité sont placées sur les andains et permettent une régulation automatisée de l'apport d'air par les ventilateurs.

les déchets acceptés à la déchèterie





DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)

LES DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)

traiteMent physicochiMique
incinération



PILES ET
ACCUMULATEURS

PILES ET ACCUMULATEURS

recyclage



LAMPES

LES LAMPES bASSE
CoNSoMMATIoN ET
LES NéoNS

recyclage



CARTOUCHES ENCRE

CARTOUCHES D'ENCRE

recyclage,
valorisation



RADIOGRAPHIES

rADlogrAPHIES
ArgENTIquES

recyclage



BATTERIES

LES bATTERIES

traiteMent physicochiMique
recyclage



HUILES DE FRITURES

LES huILES DE frITurE

valorisation en biocoMbustible



TEXTILES
CHAUSSURES

LES TEXILES

réeMploi
recyclage

A la déchèterie aussi,
je "Tritout" mes déchets !
Mais que deviennent-ils ?



éducation et sensibilisation

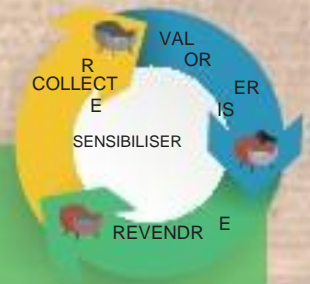
Le Smictom de la bruyère a la volonté de sensibiliser son public à une bonne gestion de ses déchets. Parmi ses actions de communication, la collectivité propose des animations scolaires aux écoles du périmètre syndical. Les animations sont menées dans un bus aménagé en salle de classe qui se déplace directement dans les établissements scolaires. 3 thèmes peuvent être abordés avec les élèves : le tri sélectif, le compostage ou bien encore les gestes de prévention. En plus de ces animations théoriques et ludiques, un spectacle de théâtre est proposé aux élèves (représenté par la Compagnie du P'tit Soleil) ainsi que des visites de sites tels qu'un centre d'enfouissement ou un centre de tri.



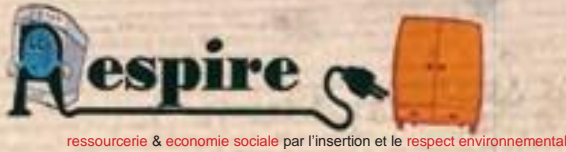
Afin d'enrichir ses animations, le SMICTOM a décidé de créer un local (voir photo ci-dessous) ainsi qu'un parcours pédagogique dans l'enceinte de la plateforme de valorisation de déchets (en cours d'élaboration). Ils permettront d'accueillir du public (élus, élèves, usagers, ...) afin de leur expliquer le fonctionnement d'une déchèterie et d'une plateforme de compostage.



ressourcerie



le sMictoM réserve une zone sur la déchèterie qui sera destinée à réceptionner les déchets pouvant être réemployés. ce projet sera mené en collaboration avec le tef Du cingal situé à bretteville sur laize. ce partenariat a donné lieu à la création d'une association : respire

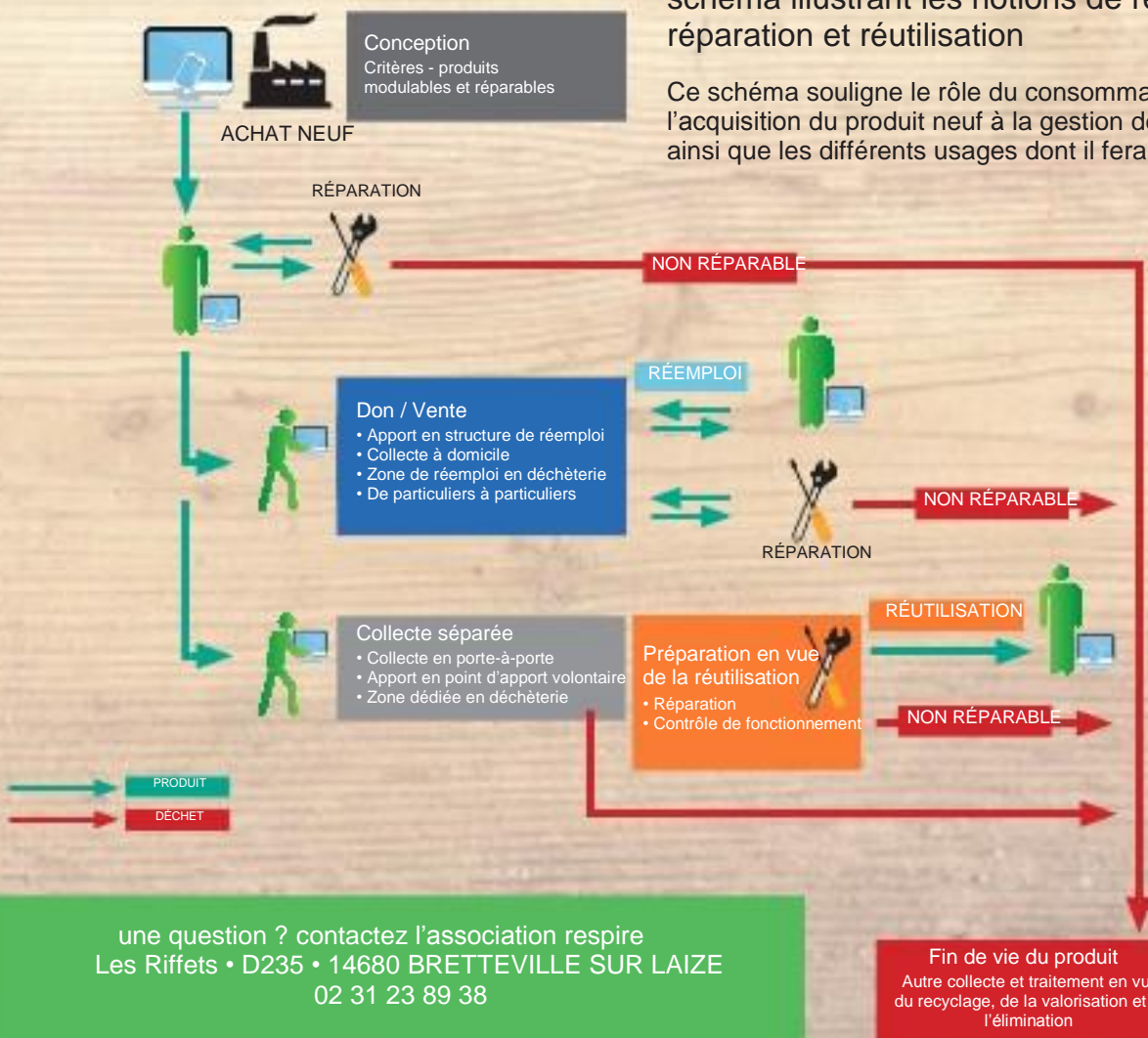


L'association collecte les déchets d'Ameublement, d'équipements électriques et électroniques, les textiles et les déchets d'activité économique. Après avoir trié, contrôlé, nettoyé et réparé ces objets, ceux-ci seront revendus à des faibles prix. Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets, dans le cadre d'une économie circulaire. La ressourcerie créera dès son ouverture 9 emplois dont 1 CDI et 8 en insertion. rESPIrE a pour fonction d'accueillir les personnes en difficulté sociale et professionnelle et de les accompagner dans leur parcours

d'insertion. Elles bénéficient alors de soutiens spécifiques adaptés à cette mission. En ce sens, rESPIrE est un acteur de l'économie solidaire et n'a pas de but de profit. Ainsi, rESPIrE est à la fois, par ce partenariat avec le SMICToM, un acteur de la gestion des déchets, de la prévention des déchets et développe ses activités en ce sens. L'association contribue à l'éducation et à l'environnement. En effet, elle sensibilise un large public (les usagers des services de collecte, les clients des lieux de vente des produits réemployables, les jeunes générations mais aussi tous les habitants concernés en tant que citoyens et consommateurs) aux problèmes d'environnement et de gestion des déchets. En faisant appel à tous les bénévoles souhaitant participer à ce projet de territoire, rESPIrE développera le lien social et deviendra un lieu de rencontre et d'échange.

schéma illustrant les notions de réemploi, réparation et réutilisation

Ce schéma souligne le rôle du consommateur de l'acquisition du produit neuf à la gestion de sa fin de vie, ainsi que les différents usages dont il fera l'objet.



une question ? contactez l'association respire
 Les Riffets • D235 • 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE
 02 31 23 89 38

Fin de vie du produit
 Autre collecte et traitement en vue
 du recyclage, de la valorisation et de
 l'élimination

consignes particulières



consignes en cas D'accident

si vous êtes secouriste, suivez les consignes qui vous ont été données lors de la formation.



la trousse de secours se trouve dans le local agent.

règles De vie sur la Déchèterie

- Respecter l'agent de déchèterie. Son rôle est de guider, contrôler et entretenir la plateforme de valorisation de déchets.
- En raison des risques liés aux nombreuses et quotidiennes manipulations de déchets pouvant être lourds, l'agent de déchèterie n'a pas l'obligation d'aider les usagers au déchargement. Il appartient aux usagers de prendre leurs dispositions afin de pouvoir assurer le déchargement des objets lourds amenés en déchèterie.
- Rouler au pas. Le code de la route s'applique sur le site.
- Le vol ou la récupération seront sanctionnés.
- L'accès au bâtiment modulaire est réservé au personnel.
- Le dépôt de sacs poubelle opaques fermés est interdit. vous devez présenter des sacs ouverts.



site equipe
D'un Defibrillateur
(voir photo ci-dessus)

protéger

- écartez les risques qui peuvent encore menacer la victime ou vous-même (électricité, objets tranchants, incendie, fumées,...).
- Si le risque ne peut être écarté, dégagez la victime et mettez la à une distance suffisamment éloignée du risque.

examiner

- Examinez la victime afin de définir le degré d'urgence et de gravité.
- Si la blessure est minime (petite coupure,...) procédez aux gestes de premiers secours à l'aide du matériel de la trousse de secours.

alerter

- Alertez un secouriste présent sur la plateforme de valorisation de déchets.
- Alertez les secours extérieurs en composant le 15 (SAMu) ou 112. un combiné téléphonique se trouve dans le local agent.
- Passez un message CLAIR et PRÉCIS :
 - Lieu de l'accident
 - Nature de l'accident (chute, brûlure, malaise,...)
 - Symptômes (saignement, pâleur, douleur,...)
- Suivez les consignes que vous donne le médecin du SAMu.



consignes en cas D'incenDie

en cas de départ de feu

- Essayez de maîtriser le départ d'incendie à l'aide de l'extincteur à poudre qui se trouve dans le local agent.



- Alerte les personnes présentes afin d'évacuer la plateforme de valorisation de déchets (présence importante de fumées, risques pour les usagers, Gendarmerie Bretteville-sur-Laize : 02 31 15 07 00

inforMations

si le départ de feu n'est pas maîtrisé ou maîtrisable

- Transmettez l'alerte aux pompiers par téléphone en composant le 18 ou 112, un combiné téléphonique se trouve dans le local agent.
- Passez un message CLAIR et PRÉCIS :
 - Lieu de l'incendie
 - Importance du feu
 - Nature du feu
- Accueillez ou faites accueillir les pompiers à l'entrée du site.

Pompiers : 18 } 112 (ou 114 pour les personnes
SAMU : 15 } malentendantes)

préfecture du calvados : 02 31 30 64 00

Le règlement complet du site est disponible auprès de l'agent de déchèterie.

prévention Des acciDents

- Il est interdit de fumer sur l'ensemble du site
- Les travaux par points chauds ou l'apport d'une flamme sont soumis à un permis de feu préalable délivré par le SMICToM de la bruyère.
- Le matériel de lutte contre l'incendie et des premiers secours doit rester en permanence accessible et utilisable (extincteur, douche, rince oeil, trousse de secours,...).
- Il est interdit de rentrer dans une benne de collecte des déchets.
- Il est formellement interdit de mélanger différents types d'huiles usées.
- L'accès au stockage des Déchets Diffus Spécifiques est interdit aux usagers.



conDitions D'accès

- Accès réservé uniquement aux détenteurs d'un badge délivré par le SMICToM de la bruyère.
- Interdiction de pénétrer dans l'enceinte du site en dehors des horaires d'ouverture.
- Les enfants et les animaux ne sont pas autorisés à sortir des véhicules.
- La récupération de matériaux est strictement interdite sur la déchèterie.

La vitesse est limitée à 15 km/h.



la déchèterie
est fermée
les jours fériés

horaires

Mars → octobre*

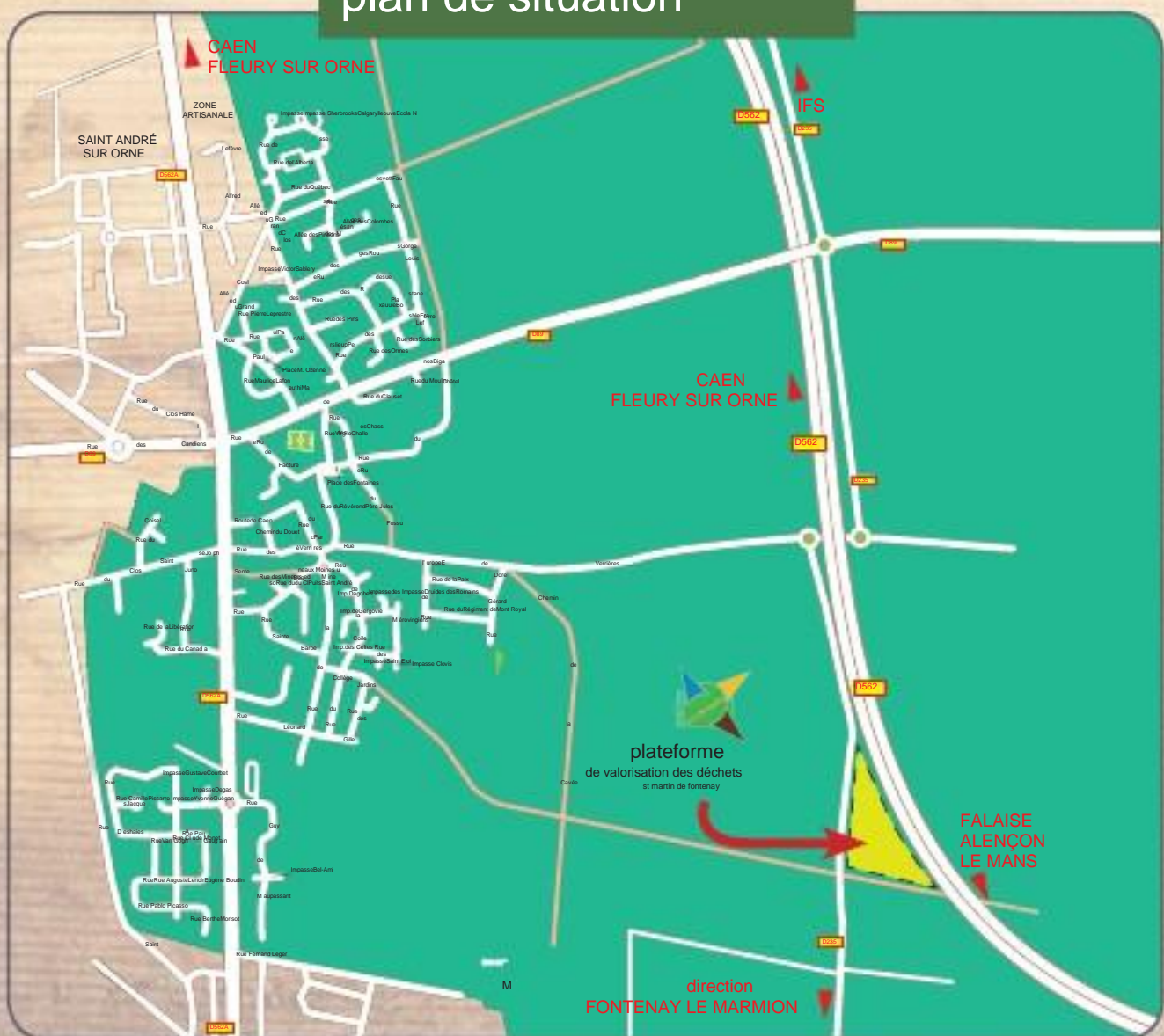
Lundi	10h-12h	14h-18h
Mardi	FERMÉ	
Mercredi	10h - 12h	14h-18h
Jeudi	10h-12h	FERMÉ
Vendredi	FERMÉ	14h-18h
Samedi	9h-12h	13h30-18h
Dimanche	FERMÉ	

novembre → février*

Lundi	10h-12h	14h-16h45
Mardi	FERMÉ	
Mercredi	10h - 12h	14h-16h45
Jeudi	10h-12h	FERMÉ
Vendredi	FERMÉ	14h-16h45
Samedi	10h-12h	13h30-16h45
Dimanche	FERMÉ	

*les dates exactes de changement d'horaires seront précisées 1 mois avant par le biais de la presse ainsi que sur le site internet du smictom de la bruyère

plan de situation



Vous n'avez pas Votre badge d'accès ? faites votre demande au 02 31 23 84 63
ou télécharger directement le formulaire sur www.smictomdelabruyere.fr